

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2008

Présents : ML. Dubois, L. Rossetti, L. Bourgeois, G. Bellaton, R. Taponard, N. Avrillier, M. Balain, F.Bérard, L. Briançon, L. Hapchette, C. Harnay, C.Janin, L. Mougeot, F. Quinson, N. Verdegthem.

Secrétaire de séance : N. Avrillier

Après lecture, le CR du Conseil Municipal du 18/02/08, est approuvé par les cinq membres de l'ancien CM. Celui du 14/03/08, ainsi que l'ordre du jour du présent conseil, sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS : Prises à l'unanimité sauf indication autre.

Délégations du CM au Maire, permettant, pendant la durée de son mandat :

- passer les contrats d'assurance ;
- créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;
- régler les causes dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le CM ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- donner, en application de l'art. L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

Vote des indemnités des adjoints et du Maire, selon le code des Collectivités Territoriales. Mme le Maire propose de fixer les nouveaux barèmes indemnitaires, applicables dès le 14/03/08, comme suit, pour :

- Les 4 adjoints, 8,25 % de l'indice brut 1015, valeur brute mensuelle unitaire : 307,12.
- Mme le Maire, demeure à 17 % au lieu de 31 % de l'indice brut 1015, valeur brute mensuelle : 632,85, au lieu de 1 154,02. La différence reste dans le budget communal.

Désignation du délégué au Syndicat Mixte du Centre Nautique, celle de L. Mougeot n'est pas retenue, il a été considéré comme salarié du syndicat et ne peut donc pas représenter notre Commune, Mme le Maire le remplacera comme déléguée.

Approbation par 14 voix pour, et 1 abstention.

Tableau des emplois, vu l'augmentation conséquente de la population ainsi que le nombre d'enfants en bas âge entrant à l'école et l'existence d'une deuxième classe maternelle, la création d'un 2^e poste d'ATSEM, à 26H (temps travail annualisé), à compter du 01/09/08 s'avère nécessaire. le CM autorise Mme le Maire à déclarer la vacance du poste.

Contrat d'assurance statutaire pour les agents communaux, le Président du centre de gestion a renégocié auprès du même assureur, et a obtenu un tarif plus avantageux. Pas besoin de délibération.

Garantie financière partielle pour les emprunts effectués par la SEMCODA pour 2 logements sociaux à Douvres - Pré St Antoine, la Commune est sollicitée pour apporter sa garantie partielle à hauteur de 20%, le Conseil Général de l'Ain à hauteur de 80 %.

Ruremploi : renouvellement du contrat, « Les brigades vertes » gèrent l'entretien des espaces verts de la Commune. Prévision : 400 H à 10 €.

Travaux de restauration de la grange du Clos Buisson : maîtrise d'œuvre, sur la délibération de 01/2005, était mentionné que le cabinet d'architecte Leblanc avait été retenu, des métrés avaient été réalisés. Mme le Maire lui a demandé d'actualiser sa proposition (1 500 € d'honoraires pour l'étude de faisabilité, et 9,5 % sur le montant HT des travaux). Le CM autorise Mme le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et solliciter toutes les subventions possibles.

Location appartement 1^{IER} étage, Clos Buisson, changement de locataire le 21/04, état des lieux à faire, si bon état, restitution de la caution. Des travaux d'isolation (double vitrages) et les démarches administratives nécessaires (performance énergétique, risques naturels...) auront lieu entre les 2 locations. Mme le Maire demande l'autorisation de signer le bail avec le repreneur.

Subvention à l'association « Les Trois Rivières », Ecole de musique de St Jean le Vieux, auxquelles participent 15 adultes Douvrois. Une subvention exceptionnelle de 150 € est attribuée.

Commission Communale des Impôts Directs : désignation des membres, le Code Général des Impôts prévoit qu'une liste de 24 noms soit établie, ainsi, le Directeur des Services Fiscaux nommera 12 membres (6 titulaires, 6 suppléants), et d'office Mme le Maire. La durée du mandat est la même que celle du CM. Pas besoin de délibération.

Modification de l'article 2 des statuts du SIERA, changement d'adresse du siège, qui devient : 45 avenue Colbert, Ambérieu.

QUESTIONS DIVERSES :

Permis de Construire : M. Ferrand, maison individuelle, M. Bonnefoy, transformation grange, M. Cannard, maison individuelle, M. Avrillier, garage, M. Brunellière, abri piscine.

Déclaration Préalable : M. Kraft, ravalement façade et abri bois, M. Bernard Tenand, création de chaufferie.

Centre Nautique Ambérieu : Douvres paye 0.64 % sur investissement et 0.96 % sur fonctionnement, soit 5 396,80 €. Les séances scolaires sont gratuites, et un tarif préférentiel sur abonnement est accordé aux Douvrois (sur présentation quittance EDF).

Réforme Darcos : Mme le Maire informe le CM qu'elle a écrit au Député, pour lui faire part de ses inquiétudes quant à la réforme des programmes des écoles primaires.

PLU : Mme le Maire a demandé la désignation d'un Commissaire Enquêteur, l'enquête devrait se faire début mai sur le projet de PLU ainsi que sur le zonage d'assainissement.

Comités Consultatifs : ouverts aux non conseillers, peu de candidats pour « Jeunesse, Sports, Culture » et « Fleurissement ». **Possibilité de s'inscrire en Mairie jusqu'au 15/04.**

Election du Président de la Communauté de Communes, le 09/04, 3 candidats.

Réunion CCAS, le 14/04 à 18H30.

FIN DE SEANCE A 22H00

QUESTIONS DU PUBLIC :

Nouveau rappel au civisme adressé aux propriétaires de chiens, afin de maintenir les trottoirs propres.

Proposition de « bloque roue » afin de ne pas heurter les barrières privées sur le parking situé à côté de l'école, M. Taponard ira rencontrer le propriétaire afin de convenir d'une solution adaptée.